

Pour une UQAM laïque

Nous sommes en désaccord avec la déclaration L'UQAM ouverte que les professeures et professeurs de l'UQAM sont invités à signer par les collègues Pierre Bosset, Dominique Leydet et Jean-Guy Prévost.

Il est, à notre avis, incorrect de soutenir que l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires remet en cause a) l'ouverture de la communauté académique, b) la liberté de conscience des professeurs, c) l'autonomie universitaire, et porte ainsi atteinte à la mission de l'université.

Il va de soi que l'université, pour demeurer « un lieu d'échanges et de recherches créatif et fécond », doit pratiquer « la plus grande ouverture possible à l'ensemble des femmes et des hommes qui souhaitent s'engager dans la quête du savoir ». Mais la volonté de reconnaître ce principe ne saurait avoir pour effet d'ouvrir la porte à la discrimination sur la base du sexe et de donner droit de cité à des signes religieux qui infériorisent les femmes.

En tant qu'université se définissant comme laïque, l'UQAM ne peut nier les principes de la laïcité dont elle se réclame. Elle se doit d'observer une neutralité religieuse que tous ses professeurs et toutes ses professeures, sur le même pied, ont l'obligation de respecter.

Il est incorrect de soutenir que l'interdiction de signes religieux ostentatoires brime la liberté de conscience et la liberté de religion. La religion est du domaine privé et l'interdiction de signes religieux dans l'espace institutionnel neutre de l'université pour celles et ceux qui y œuvrent ne limite en rien son exercice dans le domaine privé, auquel elle appartient.

Comme le stipule notre convention collective, l'autonomie universitaire face aux gouvernements, aux églises, aux corporations et autres institutions ou groupes d'intérêt est essentielle à l'accomplissement du rôle de l'université. Mais on ne saurait s'en réclamer pour soustraire l'université de la reconnaissance d'un principe fondamental de neutralité religieuse que la société souhaiterait se donner.

On ne saurait non plus s'en réclamer pour soutenir qu'en interdisant les signes religieux ostentatoires, l'université se priverait de candidats et de candidates qui « satisfont aux standards les plus exigeants de l'excellence académique ».

S'il faut reconnaître que cette éventualité puisse se produire, doit-on en déduire qu'il faille tourner le dos à des principes sociétaux que nous souhaitons affirmer, pour éviter de perdre le candidat ou la candidate qui placerait ses principes religieux individuels au-dessus des principes collectifs ?

Nous considérons comme fort déplorable que le recteur de l'UQAM se soit prononcé contre le projet de charte au nom de l'établissement, sans consultation du corps professoral ni de la Commission des études. Nous souhaitons vivement que le corps professoral ne lui emboîte pas le pas et prenne publiquement position en ce sens.

François Bergeron
Claude M.J. Braun
André Breton
Anne Élaine Cliche
Robert Dion
Dominique Garand
Louis Gill
Gérald Larose
Anik Meunier
Johanne Villeneuve

le 12 décembre 2013

Pour signer la pétition, allez sur le lien suivant:

http://www.petitions24.net/pour_une_uqam_laique

Pour inscrire manuellement ce lien dans la fenêtre d'adressage http (en haut à gauche) sur Internet, prenez soin d'insérer des barres de soulignement dans les espaces qui séparent les mots « pour une uqam laïque ».